

wagons ils approuvaient pour chaque expéditeur, et lui allouaient, mais ils n'ont pu alors me donner de réponse. Je sais que le système d'expédition par blocs en lui-même fait qu'il est difficile pour les producteurs d'obtenir individuellement des wagons. Je suis certain que le ministre serait d'avis qu'on doit veiller à ce que ce système comporte certaines garanties pour les expéditeurs isolés. Je crois que la Commission du blé et la Commission des grains sont disposées à trouver une solution dans ce sens. Ce facteur donne une grande importance à la question que nous débattons, monsieur l'Orateur.

Durant la campagne agricole, si l'agriculteur était libre de se rendre à la gare et de dire: «Je veux un wagon couvert pour expédier ma graine de colza ou ma graine de lin à la tête des Grands lacs ou sur la côte du Pacifique», il pourrait se libérer du barème de prix établi par les sociétés céréalières, ce qui est fort important. Il pourrait consigner son produit à Thunder Bay ou à Vancouver et donner ordre à son agent de le vendre sur place au prix le plus élevé. Ce prix compenserait les frais de transport et serait conforme aux offres des importateurs.

Je ne m'emballerai pas nécessairement pour une méthode ou une autre de procéder, mais le producteur a certes droit au prix maximum du marché et, à mon avis, ce n'est pas ce qu'il reçoit. J'aurais été beaucoup plus heureux d'entendre le ministre cet après-midi s'il nous avait dit qu'en dépit de la méthode adoptée, l'agriculteur recevrait le plus fort prix du marché, mais il ne l'a pas dit. Étant donné la correspondance qu'il a déposée à la Chambre, il sait qu'au cours des dernières campagnes agricoles, le barème des prix au producteur n'a pas donné satisfaction. Il le sait et moi aussi, car j'ai pris le temps et la peine de me documenter pour le savoir. C'est la question qui nous intéresse vraiment en dernière analyse.

Si les personnes qui dirigent la Bourse des grains prétendent ne pas être responsables du prix courant établi pour le cultivateur et le réseau d'éleveurs, je veux bien les croire. Si ce qu'on appelle le marché libre et ouvert ne doit pas être le mécanisme d'établissement des prix que le cultivateur obtiendra sur le marché, je signale au ministre que dans ces circonstances il vaudrait mieux que ce soit la Commission du blé qui s'en occupe. A titre d'agriculteur, je suis disposé à accepter, comme je le fais depuis toujours, un régime de commercialisation efficace et qui m'assure un rendement égal à ce que le marché peut tolérer. Je ne veux pas d'un régime de commercialisation qui ne le ferait pas, qui serait sensible à la manipulation et sujet à de petites défalcons pour les pertes invisibles et ainsi de suite. Pour qui nous prend-on?

Le ministre prendra peut-être la parole vers la fin du débat pour nous donner des précisions. S'il veut tenir un plébiscite ou demander aux cultivateurs de le faire afin de connaître leur avis, ce ne sera pas la première fois que la chose se fera et c'est là une façon démocratique de régler le problème. Toutefois, ayant avoué qu'il ne savait vraiment pas s'il agirait, il sera responsable de la situation au cours de la présente campagne agricole. Il lui faudra assumer la responsabilité de cette situation ou ne pas se mêler de la commercialisation de ces céréales, disant qu'il n'a aucune responsabilité et n'a pas l'inten-

tion d'en assumer. A mon avis, le ministre ne peut se contenter de jouer un rôle d'observateur. Il dit clairement que la question ne le concerne pas et qu'il appartient aux groupements d'agriculteurs de veiller à ce que les défauts et les lacunes du régime soient corrigés. A mon avis, il faut que ce soit l'un ou l'autre.

L'émission du 28 avril dernier du syndicat commençait ainsi:

La semaine dernière, on a présenté à la Chambre des communes un bill qui étendrait au seigle, au lin et au colza l'application du régime de vente de la Commission canadienne du blé.

Puis quelqu'un a interviewé M. E. K. Turner, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, qui a dit:

Ma foi, cette mesure n'est certainement pas dangereuse puisqu'elle ne rime à rien. Elle donne simplement la possibilité d'agir et, naturellement, ces gens s'inquiètent car elle ne leur permettra plus de réaliser de beaux bénéfices sur la vente de ces grains.

Voilà ce qu'en pense le pool de la Saskatchewan; le projet de loi n'est pas à craindre car il n'aura aucun effet. On a probablement conclu à son inutilité.

Le ministre pourrait peut-être en dire plus long sur ces deux points: premièrement, si le programme de stabilisation est vraiment censé refléter le revenu des trois dernières années ainsi que la moyenne par cultivateur lors d'une année où la demande est forte; dans le cas de graines aussi importantes que le colza et le lin, le pourcentage du paiement devra se rapporter à ce que le producteur aura reçu. Je ne vois pas comment le ministre pourra y parvenir si le pool n'a pas fixé de prix. S'il n'a pas l'intention de faire cela, la caisse de stabilisation ne devrait pas s'appliquer à ces trois graines, mais seulement aux graines pour lesquelles le ministre peut fixer un prix, sauf s'il ne s'intéresse qu'à la stabilisation de l'économie et non au sort du cultivateur. L'autre point est de voir comment on peut assurer la stabilité des cours pour le producteur.

• (4.00 p.m.)

Le député de Peace River (M. Baldwin) a dit que le colza était une denrée importante. C'est une partie importante de nos produits agricoles, j'en conviens avec lui. Durant de nombreuses années, monsieur l'Orateur, j'ai cultivé du colza. On ne pouvait alors le livrer aux éleveurs, parce que les sociétés qui les géraient ne voulaient pas s'en embarrasser. On ne pouvait cultiver du colza que si on le faisait en quantité suffisante pour charger un wagon entier et l'expédier soi-même. J'en ai vendu à forfait, comme l'a décrit le député de Peace River. Je m'en suis occupé assez souvent et en ai écoulé par suffisamment de voies différentes pour avoir une idée de ce que cela implique. Le ministre a certainement des conseillers qui le renseigneraient volontiers à ce sujet. Nous n'avons pas vu de recommandations sur le groupe des graines oléagineuses. Le ministre devrait nous les communiquer, me semble-t-il, avant que le bill ne soit transmis au comité. S'il y a un rapport, je ne l'ai pas vu. Nous devrions en disposer afin de juger intelligemment de ce qu'on devrait faire. Je connais quelques-uns des membres du comité. Ils devraient pouvoir s'attaquer au problème qui se présente ici.